SPASI^C de la rive droite

Compte-rendu de la séance du

Comité Syndical 12 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze avril, les membres du Comité Syndical du SIAS de la Rive Droite se sont réunis dans la salle de réunion du CIAS sur la convocation qui leur a été adressée le 6 avril 2018 par le Président, conformément au Code Général Des Collectivités Territoriales.

Présents	HOSCHAR Jacky, LAPOIRIE Catherine, BALLARINI Jean-Louis, BESOZZI Daniel, NEGRI Colette, TURCK Gilbert, VETZEL Jean-Paul
Absents excusés	HUBERTY René
Absents non excusés	

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky HOSCHAR, Président, qui constate que le quorum est atteint.

Mr le Président donne lecture de l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales :

ORDRE DU JOUR

FINANCES: Compte de gestion 2017
 FINANCES: Compte administratif 2017
 FINANCES: Affectation du résultat 2017

4. FINANCES: Budget primitif 2018

POINT 1: COMPTE DE GESTION 2017

DCS N°2018-001

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de **l'exercice 2017** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2017**, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Comité Syndical, à l'unanimité:

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Compte Administratif du SIAS pour **l'exercice 2017** a été arrêté le **31 décembre 2017**. Concernant **l'exercice 2017**, ce compte administratif est présenté selon la nomenclature M14 pour le budget principal. En outre, conformément aux instructions ministérielles en vigueur et notamment au décret du 27 Mars 1993 précisant les modalités d'application de la Loi n° 92.125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les états et listes sont joints au Compte Administratif

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sous la Présidence de Mme LAPOIRIE Catherine, Vice-Présidente, le Président ne pouvant participer au vote :

- VU les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,
- VU le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré
- Approuve le Compte Administratif du SIAS de la Rive Droite pour l'exercice 2017. Ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal qui fait l'objet d'une autre délibération.
- Les recettes et les dépenses de **l'exercice 2017** du budget principal exécutées en comptabilité M14 sont arrêtées aux montants suivants :

	Résultats à la clôture 2016	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat 2017	Résultat à la clôture 2017
INVESTISSEMENT	-57 064,88		426 792,90	689 867,36	263 075,06	206 010,18
FONCTIONNEMENT	355 697,68	57 064,88	701 682,91	1 053 899,78	352 216,87	650 849,67
TOTAL	298 632,80	57 064,88	1 128 475,21	1 743 767,14	615 291,93	856 859,85
LIGNE 002 EXCEDEN	NT 2017	298 632,80				

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser comme suit :

DÉPENSES	Article	Libellé	Objet	Détail	RESTE À RÉALISER au 31/12/2017
Ĕ	2313	Construction	Marché bâtiment Accueil Loisirs	FLÉVY	767 491,54 €
ISES	2284	Mobilier	Équipements Accueils Collectifs de Mineurs	TERRITOIRE	31 976,87 €
O;	2235	Installation générale	Aménagements Accueils Collectifs de Mineurs	TERRITOIRE	48 181,69 €
	TOTAL				847 650.10 €

Ţ	Article	Libellé	Objet	Détail	RESTE À RÉALISER au 31/12/2017
RECETT	1321	État	Subvention d'investissement bâtiment Accueil Loisirs	FNADT	271 462,46 €
	1322	Région	Subvention d'investissement bâtiment Accueil Loisirs	Région	60 000,00 €
ES	1323	Département	Subvention d'investissement bâtiment Accueil Loisirs	AMITER	150 000,00 €
	1328	Autres	Subvention d'investissement bâtiment Accueil Loisirs	CAF	200 000,00 €
	TOTAL				681 462,46 €

- Après avoir entendu et approuvé, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2017,
- Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,
- Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 650 849,67 €,

Le comité syndical décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + si excédent ou – si déficit	+ 352 216,87 €
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 298 632,80 €
(Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + si excédent ou – si déficit)	
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 650 849,67 €

D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit (besoin de financement)	
Excédent (excédent de financement)	+ 206 010,18 €
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT Besoin de financement Excédent de financement	- 166 187,67 €
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D+E	0

DECISION D'AFFECTATION	
1 - AFFECTATION EN RESERVE R 1068 en investissement	0
(au minimum couverture du besoin de financement F)	_
2 – REPORT DE FONCTIONNEMENT R002	+ 650 849,67 €
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	

POINT 4 : BUDGET PRIMITIF 2018

DCS N°2018-004

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif de l'exercice 2018 du budget principal présenté par le Président, soumis au vote par nature,

<u>Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour</u> l'exercice 2018 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le budget principal, pour l'exercice 2018, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTI	SSEMENT
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Inscriptions budgétaires	1 550 000 €	1 550 000 €	732 349,90 €	692 527,36 €
Restes à Réaliser 2017			847 650,10 €	681 462,46 €
TOTAUX	1 550 000 €	1 550 000 €	1 580 000 €	1 580 000 €

La séance est levée à 20h30

Le Président,

Jacky HOSCHAR

Approbation du PROCÈS VERBAL de la séance du Comité Syndical du 12 avril 2018

NOM Prénom	Présence	Procuration à	Signature
HOSCHAR Jacky	⊠Présent□ Absent		
Président	☐ Absence excusée		
LAPOIRIE Catherine	⊠Présent□ Absent		
Vice-Présidente	☐ Absence excusée		
NEGRI Colette	⊠Présent□ Absent		
Vice-Présidente	☐ Absence excusée		
BALLARINI Jean-Louis	⊠Présent□ Absent		
	☐ Absence excusée		
BESOZZI Daniel	⊠Présent□ Absent		
	☐ Absence excusée		
HUBERTY René	□Présent□ Absent		
	☑ Absence excusée		
TURCK Gilbert	⊠Présent□ Absent		
	☐ Absence excusée		
VETZEL Jean-Paul	⊠Présent□ Absent		
	☐ Absence excusée		